

COMMUNE DE BOGEVE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 janvier 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 janvier 2011 à 20h00 sur convocation du Maire du 18 janvier 2011.

PRESENTS : Mmes BAUD-GRASSET Dominique - BAUD-GRASSET Maryvonne - GAL Catherine - ROCH Jacqueline.
 MM. BOUVIER Bernard - BOUVIER Eric - CHARDON Mickaël - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre - GAVARD Patrick - PAYRARD Eric.

EXCUSES : MM. CHABRY Philippe - CHARDON Didier - GRILLET Luc.
 Mme BOUVAREL Magali

Secrétaire de Séance : BAUD-GRASSET Dominique.

PRESENTATION PAR LE CABINET BIRRAUX

Monsieur Daniel BIRRAUX, Dirigeant du Cabinet BIRRAUX, a, sur demande du Conseil Municipal, réalisé trois audits concernant l'assainissement.

1 - Bilan de fonctionnement de la Lagune pour 2010 :

La lagune a été certifiée conforme en 2009 et 2010.

- Charge moyenne entrante : 1.245 équivalent-habitants
- Charge maxi enregistrée : 3.013 équivalent habitants
- Capacité de la lagune : 2 600 équivalent habitants

Arrivée de charges importantes dues à :

- Fréquentation touristique : février, août.
- Arrivées irrégulières d'effluents non domestiques (novembre 2008 & 2009)

2 - Etude d'assainissement du Secteur de Plaine-Joux :

Le Conseil Municipal a confié à Monsieur BIRRAUX, le soin de réaliser une étude portant sur l'assainissement du Plateau de Plaines-Joux.

Cette étude, ayant nécessité des sondages à différents endroits du secteur, propose deux scénarios :

1 - Raccordement au réseau d'assainissement collectif de « La Mouille d'en Haut

1 - Raccordement des bâtiments touristiques sur le collecteur de Plaines-Joux, par refoulement :	156.000 €
2 - Raccordement hameau de Plaines-Joux :	195.000 €
2 - Collecteur d'eaux usées Plaines-Joux - La Mouille :	409.000 €
Total :	760.000 €

2 - Assainissement individuel groupé

1 - Raccordement des bâtiments touristiques sur le collecteur de Plaines-Joux, par refoulement :» :	66.000 €
2 - Raccordement hameau de Plaines-Joux :	276.000 €
2 - Dispositif d'assainissement groupé 100 EH:	100.000 €
Total :	442.000 €

Ce dernier dispositif est fréquemment mis en place dans le Jura. M. BIRRAUX a pris contact avec les services préfectoraux qui ne sont pas défavorables à cette filière à condition de faire réaliser une étude de faisabilité détaillée.

Le Conseil Municipal charge Monsieur BIRRAUX de chiffrer le coût d'une étude approfondie portant sur :

- Les caractéristiques topographiques et urbanistiques nécessaires pour apprécier la sensibilité du milieu dans la zone du projet et les contraintes liées à sa réalisation
- Une étude pédologique du sol à l'endroit du projet, nécessaire pour définir l'aptitude du terrain à l'assainissement non collectif et la justifier
- Le choix et dimensionnement de la filière et sa localisation
- Les schémas des dispositifs préconisés.

3 - Bilan des contrôles des branchements assainissement collectifs du secteur « Bovy - Les Lavoëts - Chez L'Evêque, La Fargueusaz - Le Communal - La Mouille » :

Méthode utilisée

Par temps sec

- Visite de chaque habitation pour vérifier le bon raccordement de l'ensemble des eaux usées sur les siphons des habitations.
- Marquage à l'aide de colorants, lorsque cela le nécessitait, afin de mieux tracer les évacuations (fluorescéine ou rhodamine).
- Contrôle de l'évacuation des eaux pluviales.
- Recherche d'eaux parasites par examen visuel du réseau par temps sec

Par temps de pluie

- Cette période a permis de contrôler et/ou de confirmer visuellement la présence ou non d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées.
- Quelques mesures de conductivité ont été réalisées pour confirmation des observations visuelles.
- **102 habitations visitées sur 108**

Résultats

- Habitations non raccordées
- 7 habitations sur 102 sont non raccordées : 6,8%.
- 1 habitation est équipée d'un ANC, mais a prévu de se raccorder prochainement au réseau (n° 15-I).
- 1 habitation est équipée seulement d'un évier, le raccordement est possible (n° 17-I),
- 1 habitation pourrait se raccorder par l'intermédiaire d'un poste de relevage (n° 63-I),
- 4 habitations doivent se raccorder (n° 61-I, n° 5-II, n° 19 II, n° 35-II).

Conclusions

- Réseau d'assainissement très bien réalisé
- Sur les 94 habitations visitées, une seule pourrait rester en assainissement autonome
- Les faibles quantités d'eau parasites sur cette antenne n'expliquent pas les grosses arrivées d'eau en tête de lagune : Vérification des branchements à poursuivre.

APPROBATION COMPTES-RENDUS CONSEIL MUNICIPAL

Approbation, à l'unanimité, des procès-verbaux n°03/2010 - 04/2010 - 05/2010 - 06/2010 - 07/2010 - 08/2010 et 09/2010 - 10/2010 - 12/2010.

Monsieur le Maire indique que depuis la date de convocation et la séance du conseil de ce jour, il est nécessaire de modifier l'ordre du jour compte-tenu du suivi des dossiers à traiter. Les membres du conseil municipal acceptent la modification.

BAIL APPARTEMENT IMMEUBLE SITUE A « La Mouille »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une visite des gîtes de la commune, il a été constaté que Madame Marie-José ROSSI, locataire du gîte n°1, occupe, sans aucune autorisation, le gîte communal n°2, qui fait l'objet d'une promesse de vente.

Monsieur le Maire indique qu'après entretien avec Madame MAITRET, tutrice de Madame Marie-José ROSSI, il propose de régulariser la situation en établissant un contrat de location pour cet appartement à compter du 1^{er} août 2010, date d'occupation annoncée par la locataire. Le bail prendra fin à la signature de l'acte de vente de cet appartement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'établissement d'un contrat de location de régularisation à compter du 1^{er} août 2010 au même montant de loyer que celui qu'elle occupe actuellement. Le bail prendra fin à la signature de l'acte de vente dudit appartement, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

Messieurs Patrick CHARDON et Didier CHARDON se sont rendu à La Mouille, accompagnés de Madame MAITRET, tutrice afin d'inventorier en présence de Mademoiselle ROSSI, les affaires entreposées par Madame ROSSI dans les parties communes de l'immeuble, propriété de la Commune et à l'extérieur du bâtiment,

RENOUVELLEMENT BAIL IMMEUBLE « LE GET A PAN »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 12 octobre 2010, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer un nouveau bail commercial avec la SARL LE GET A PAN pour une durée de 9 ans avec effet au 15 décembre 2009.

Le montant du loyer a été réactualisé en fonction de l'indice du coût à la construction comprenant :

- la partie existante (restaurant + habitation) au prix de 879.55 € mensuel à compter du 1^{er} janvier 2011,
- ainsi que le rez inférieur constitué par le pub au prix de 700 € mensuel, dès que l'autorisation d'ouverture sera délivrée.

MAITRISE D'ŒUVRE ASSAINISSEMENT LES MOUGIS

M. le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser au cours de l'année 2011 des travaux de construction de collecteur EU et de renforcement du réseau Eau Potable du secteur « Les Mougis ».

Pour lancer ce dossier, une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre. Il en résulte que 2 cabinets ont répondu à la consultation :

M. le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur le choix du cabinet à retenir pour lui confier le marché de maîtrise d'œuvre.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de retenir l'offre du Cabinet GILLET TOPO pour un montant de rémunération de 5.15%.

MARCHE PUBLIC « LE GET A PAN »

Le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, par avis d'appel public à la concurrence pour les travaux d'aménagement et la mise aux normes du rez inférieur du local commercial « Le Get à Pan », propriété de la commune, louée moyennant un bail commercial à la SARL « LE GET A PAN ».

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que parmi les 12 plis remis dans les délais impartis de remise des offres, les entreprises retenues sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Le Maire propose en conséquence de valider cette proposition.

Vu l'exposé du Maire, Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises indiquées ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES
Maçonnerie	ETS TANLI Ramazan
Electricité	CHARDON Didier
Plomberie-sanitaires	DUVILLARD Guy
Menuiserie	REALISATIONS CHARDON
Carrelage	TUR Frédéric
Isolation	ROCHE ET Cie

APPROBATION PLAN FINANCEMENT TRAVAUX RENFORCEMENT RESEAU AERIEN « Le Perret »

Monsieur le Maire expose que le SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2011, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « RENFORCEMENT LE PERRET »,

D'un montant global estimé à : 14 563.00 Euros

Avec une participation financière communale s'élevant à : 4 262.00 Euros

Et des frais généraux s'élevant à : 437.00 Euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la Commune de BOGEVE,

1) APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée,

2) S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération ci-dessus et délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement et sa répartition financière, et s'engage à verser au au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie :

- 80 % du montant des frais généraux (3% du montant TTC des travaux et des honoraires divers, soit 350 Euros sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux.

- sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune.

ACQUISITION TERRAINS SITUES ENTRE LE CIMETIERE ET LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les tableaux ayant permis une estimation du prix des terrains appartenant aux familles BEL et CHARDON, pour lesquels il est envisagé un échange avec les futures parcelles constructibles situées au lieu-dit « Les Chaix ». Cette estimation a été calculée selon les caractéristiques Trois

surfaces ont été inventoriées et estimées :

Surface Utile : Surface d'implantation possible des constructions
Surface Classe 1 : Surface de terrain d'aisance
Surface Classe 2 : Surface non exploitable (Talus, Route, Accotement, Surface Utilisée)

Il indique que, en compagnie de Patrick CHARDON, il a reçu en Mairie le 14 janvier 2011, les familles BEL et CHARDON afin de leur présenter cette estimation.

Madame Jacqueline ROCH ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le montant de l'estimation donnée à chaque famille.

La famille de Georges CHARDON a, par courrier, accepté le prix proposé lors de la réunion de 14 janvier 2011.

DOSSIERS D'URBANISME

- Dossier M. et Mme BIGOT :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Jean-Michel VERDAN a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, en vue d'obtenir l'annulation :

- de l'arrêté de permis de construire n°74038H0011 délivré le 13 octobre 2009 au profit de Monsieur et Madame Eddy BIGOT,
- du rejet de la commune de BOGEVE de faire droit au recours gracieux notifié par Monsieur Jean-Michel VERDAN sollicitant le retrait de l'arrêté de permis de construire susmentionné.

Il propose donc de confier la défense des intérêts de la Commune pour cette affaire et toutes nouvelles affaires à venir concernant ce dossier, à Maître François NEVEUX du Cabinet d'avocats LEXPARTNER - 1 allée du Clos à ANNEMASSE-74100.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour confier la défense des intérêts de la Commune relative à cette affaire contre toutes requêtes engagées ou à venir provenant de Monsieur Jean-Michel VERDAN, à l'encontre de celle-ci, à Maître François NEVEUX du Cabinet d'avocats LEXPARTNER - 1 allée du Clos à ANNEMASSE-74100, et autorise le Maire à ester en justice au nom de la Commune et signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette affaire.

- Accès BAUD-GRASSET Dominique :

Monsieur Dominique BAUD-GRASSET a informé Monsieur le Maire, qu'à ce jour, il n'avait pas eu de réponse positive concernant la création d'un accès aux parcelles agricoles situées en amont de la propriété BIGOT.

M. le Maire a reçu, pour information, un avis des services de la voirie du Conseil Général, demandant au propriétaire de faire réaliser des études de sols.

Il 'est mis en relation avec Monsieur BAUD-GRASSET Joël, Conseiller Général, lui demandant d'intervenir afin de ne pas commander des études qui ont déjà été réalisées à proximité immédiate, sur le talus éboulé.

Quant à l'alimentation en eau pour le troupeau, il semble qu'une solution ait été trouvée avec Monsieur BIGOT.

VENTE ANCIEN GITE COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture du mail de M. et Mme Alain BAUD-GRASSET concernant une offre pour l'acquisition du gîte communal de « La Mouille » au prix de 190 000 €.

Après réflexion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe sur le prix de vente à 190 000 € et charge Monsieur le Maire de prendre contact avec M. et Mme Alain BAUD-GRASSET pour définir les conditions de cette vente.

POINT SUR ACTIVITES INTERCOMMUNALES

SYNDICAT DES BRASSES :

Eric BOUVIER et Jean-Pierre DELAVOET font état des principaux points évoqués lors de la dernière réunion du Comité Syndical des Brasses :

Point sur les investissements 2010, principalement réserve d'eau, réseau neige, profilage, stade de slalom

Budget initial : 1 500 000 € - Appel d'offres : 1 185 000 € - Dépense réelle : 1 295 000 € (dépassement essentiellement dû à la nature du sol dans la retenue)

Emprunt de 700 000 €.

Chiffres au 24 janvier :

- CA total 562 000 € en baisse de 9 % (Situation similaire au autres stations)
Malgré cette baisse, pas de fermeture de la station pas de chômage partiel

- Pré vente de forfaits : CA : 362 000 € en progression de 23 % + 655 forfaits annuel sur un total de 3800

Réseau neige : quelques chiffres au 24 janvier

- 120 000 M3 de neige réalisé
- capacité de production en une heure = 800 M3 de neige (avec 400 M3 d'eau)

Principal projet 2011

Contrat d'objectifs ski de fond : Bâtiment, Piste, Stade de luge, Signalisation, Passerelle pour traverser la route . (investissement à débattre pour être plus précis)

Ensemble du contrat 750 000 € aide de 345 000 € reste à la charge du syndicat 405 000 €.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE :

Le 13 décembre 2010, le Conseil Communautaire a reçu Monsieur BRUN (Chambre de Commerce et d'Industrie) et Madame DUFURNET (Chambre des métiers), afin qu'ils présentent le projet économique de la Vallée Verte, mis en œuvre dans le cadre du dispositif F.I.S.A.C..

Le constat :

- La Vallée verte est rurale mais elle est proche de grosses agglomérations (Annemasse et Genève)
- Les habitants de la Vallée Verte travaillent à l'extérieur de la Vallée Verte et donc ils consomment à l'extérieur de la Vallée Verte.
- Les artisans et commerçants manquent de moyens humains et financiers pour se développer et se moderniser.

Les préconisations :

- Reconquérir la clientèle locale
- Soutenir et favoriser le maintien des entreprises au sein de la Vallée Verte
- Renouer un dialogue professionnel

Les enjeux :

- Projet d'une zone d'activité intercommunale (zone de Chez Merlin à Saint-André-de-Boège)
- Comment favoriser le maintien des entreprises en Vallée Verte ?
- Comment développer la zone ?
- Quels sont les besoins des entreprises ?
- Qu'est ce qu'une ZAC ?

Le souhait des commerçants et artisans :

- Débattre du projet que l'on souhaite développer en Vallée Verte (en Janvier ou février)
- Fixer le budget que l'on souhaite consacrer à ce projet pour l'année 2011.
- Mettre en place une aide directe pour les artisans et commerçants, sachant que l'Etat donne la même somme que la Communauté de Communes.
- Embauche d'un animateur par la Communauté de Communes ou mise à disposition d'une personne pour gérer ce projet.

La Communauté de Communes a la compétence économique. il faut donc, selon Bernard BOUVIER, la mettre en œuvre par le biais du FISAC. Si l'on souhaite que les gens consomment dans la Vallée Verte il faut réagir. Le FISAC peut permettre d'avoir une vraie réflexion sur le sujet dès 2011.

Par ailleurs, M. BOUVIER préconise de bâtir un projet d'aménagement de cette zone de Chez Merlin, préalablement à l'élaboration du futur SCOT avec la Communauté de Communes des quatre Rivières. Dans ce cas, il sera pris obligatoirement en compte dans cette démarche. Dans le cas contraire, nous risquons d'avoir des difficultés pour le faire accepter par nos partenaires.

Le 10 janvier 2011, Monsieur BOREL, Responsable des collectivités locales auprès de la Direction Rhône-Alpes de France-Télécom-Orange, est venu, accompagné de deux techniciens d'Orange, présenter aux élus de la Vallée Verte, les orientations d'Orange en matière de Haut-débit et en matière de couverture géographique pour les téléphones mobiles. Concernant BOGEVE, M. BOREL a indiqué que le relais installé sur le pylône édifié aux Chaix, sera opérationnel en juin prochain.

SYNDICAT MIXTE DES ALPES DU LEMAN

M. BOUVIER indique que la Cour des Comptes, saisie par le Préfet de la Haute-Savoie, a, par un courrier du 24 janvier 2011, rendu ses conclusions au sujet du litige entre le Syndicat des Brasses et le Syndicat Mixte des Alpes du Léman.

En outre, elle invite le Syndicat des Brasses à inscrire au budget primitif de l'exercice 2011, les crédits nécessaires à l'acquittement de sa participation au budget du syndicat mixte des Alpes du Léman au titre de l'année 2010 et le Préfet de la Haute-Savoie à s'assurer de cette inscription.

Par ailleurs, comme demandé par Monsieur le Sous-Préfet, lors de la réunion du 26 octobre dernier, une réunion a été organisée à Onnion en présence d'élus du Syndicat des Brasses et du Syndicat Mixte des Alpes du Léman.

Ordre du jour tel que prévu avec Monsieur le Sous-préfet de Bonneville :

« Examen de l'avenir des sites touristiques en se projetant sur l'avenir »

Mais, une nouvelle fois, il n'y a eu aucune avancée. Messieurs PERRET et PITTET ont, dès le début de la réunion, informé l'assemblée que le Syndicat des Brasses voulait se retirer du Syndicat Mixte des Alpes du Léman, sans aucune autre alternative.

M. BOUVIER a fait part une nouvelle fois de son mécontentement devant ce blocage. Il a regretté les articles publiés dans les journaux faisant état de chiffres « manipulés » et pour la plupart, inexacts. Il a rappelé la vérité des chiffres :

Dépenses payées par les Brasses dans le cadre des actions engagées par les Alpes du Léman

Types de dépenses	Dépenses communes				Dépenses spécifiques		
Mode de répartition des dépenses	Pro-rata population	1/3 à la charge des Brasses			Pour la station des Brasses	Pour les communes membres du syndicat des Brasses	
ANNEE	Frais de structure	Promotion commune territoire des Alpes du Léman	Participation démarche qualité	Investissements communs	Investissements spécifiques pour la station des Brasses	Investissements spécifiques pour les communes de la station des Brasses	
2005	15 676	5 677					
2006	17 680	10 238	9 883	7 386			
2007	13 112	16 015	1 608	15 332			
2008	22 943	12 191		12 175	38 500	40 826	
2009	8 530	28 327		14 329	10 833	24 270	TOTAL POUR 5 ANNEES
TOTAL DE LA DEPENSE	77 941	72 448	11 491	49 222	49 333	65 096	325 531
MONTANT DES SUBVENTIONS	51 961	48 298	11 491	32 815	32 888	43 397	220 850

VENTES DE FORFAITS 2 ET 3 MASSIFS ABANDONNÉE PAR LES BRASSES POUR LA SAISON 2010-2011

RECETTES SAISON 2009-2010

Produits concernés	Nombre de forfaits vendus par Les Brasses	Recette brute encaissée par la station des Brasses	Gain réel net pour la station des Brasses après versements aux autres
Prévente forfait 2 massifs « Hirmentaz-Les Habères + Les Brasses »	183	21 940,00€	17 764,33€
Prévente forfait 2 massifs « Les Brasses + Roc d'Enfer »	24	3 170,00€	1 791,97€
Prévente forfait 3 massifs « Hirmentaz-Les Habères + Les Brasses + Roc d'Enfer »	27	5 225,00€	3 755,22

Total gain station des Brasses, après reversements	234	30 335,00€	23 311,53€
Frais de promotion commune (63.457 publicités dans les boîtes aux lettres de 31 communes Haute-Savoie + 31.624 publicités dans les boîtes aux lettres de 13 communes proximité frontière, soit 95.081 boîtes aux lettres : coût total : 9.056,65 € H.T. pris en charge à raison 1/3 par station			-3 018,88€
Soit un total net au bénéfice du Syndicat des Brasses de			20 292,65€

Régis MOREL a présenté un décompte négatif de 617 €.

Recettes des Brasses engendrées par la vente de forfaits promotionnels depuis 2007

Nouvelles recettes directes activité remontées mécaniques	Chiffre d'affaires
Chiffre d'affaires généré par le forfait commun 3 massifs en 2007-2008	7 015,83€
Chiffre d'affaires généré par les forfaits communs 2 et 3 massifs en 2008-2009	24 245,75€
Chiffre d'affaires généré par les forfaits communs 2 et 3 massifs en 2009-2010	23 311,53€
Chiffre d'affaires généré par la vente de forfaits sur Internet en 2009-2010 (démarrage du dispositif)	12 133,00€
Total général 2007-2010	66 706,11€

PERSONNEL COMMUNAL

Remplacement Adjoint Administratif Mairie :

Monsieur le Maire indique qu'une offre d'emploi a été lancée pour le remplacement de Chantal GUIMET durant son congé maternité, d'une durée de 6 mois.

Création poste au Service Technique :

Monsieur le Maire indique que le service technique est de plus en plus sollicité, surtout au niveau du service de l'eau et l'assainissement. Chaque année, la commune embauche pour une durée de plus en plus longue des saisonniers durant la période d'été et d'hiver.

Monsieur le Maire suggère d'ouvrir un troisième poste à temps complet au service technique à compter du 1^{er} avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la création de ce poste supplémentaire au service technique et charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement.

Vu l'heure avancée (0H30), Monsieur le Maire indique que les autres points de l'ordre du jour seront débattus lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.